

PROPOSITION D'INTERVENTION VALANT ORDRE DE MISSION

SERVICE ARCHIVAGE ITINÉRANT
Affaire suivie par : Coralie GOUTANIER-LAMBERT
Tél. : 03 29 35 63 10

Epinal, le xxxx 20xx

COLLECTIVITÉ : xx

Au regard du diagnostic ci-joint, établi le xx/xx/20xx, le traitement complet des archives semble nécessiter une durée d'intervention de l'ordre de **xx jours**.

Opérations	Nb de jours proposés	Nb de jours choisis (à compléter)
- Éliminations de masse et rédaction du bordereau d'élimination afin de gagner de la place.	x jour	
- Organisation de l'archivage et des procédures : agencement du local, rédaction de procédures pour le rangement, le tri, l'élimination et la communication des archives. - Rédaction du plan de classement des archives.	x jour	
- Tri, classement ² et élimination des archives selon la réglementation. - Conditionnement en chemises et en boîtes des archives ; cotation des boîtes. - Rédaction des bordereaux d'élimination. - Rédaction d'un instrument de recherche sous forme informatique qui indique pour chaque boîte la cote, le domaine, les documents contenus, les dates et la localisation dans le local à archives.	x jours	
Rédaction du procès-verbal de récolement des archives.	x jour	
Formation du personnel et des élus : - à la gestion courante des archives ; - à l'utilisation des outils pour l'archivage (procédures, tableau de gestion des archives, registre de consultation, rédaction des bordereaux d'élimination) ; - à l'utilisation de l'instrument de recherche ; - conseils pour la conservation et la communication des archives ; - information du maire sur ses obligations.	x jour	
Aide pour la gestion des documents informatiques (Exemple : plan de classement, tri, sensibilisation aux bonnes pratiques)	x jour	
Rédaction du rapport d'intervention et mise en forme des instruments de recherche.		0,5 jour

¹ Par le service archivage

² A raison de 0.8 à 2 ml par jour.

La prestation pouvant être fractionnée sur plusieurs exercices, veuillez indiquer si vous choisissez le plan d'intervention (choix 1), ou s'il ne convient pas, faites votre proposition en choix 2 en indiquant le nombre de jours souhaités pour une intervention et la ou les prestations choisies :

Choix 1 : proposition d'un plan d'intervention :

Prestations	Nb de jours	Année d'intervention	Montant

OU

Choix 2 (si refus du plan) :

Soit une première tranche des travaux de jours.

Soit jours X 240 euros = €.

➤ **Tarifification à la journée ou demi-journée de travail.**



➤ **Le tarif est valable seulement pour l'année en cours, à la date de rédaction du devis, et peut être changé dès l'adoption d'une nouvelle délibération en ce sens par le conseil d'administration du CDG 88.**

➤ **Le montant proposé est hors coût des prestations de destruction des archives et de l'achat des fournitures nécessaires pour l'archivage, à la charge de la collectivité.**

Fait en deux exemplaires

À Epinal
Le xx/xx/20xx

À
Le / /20

Le Président du Centre de gestion
de la FPT des Vosges,
Maire honoraire de Girmont

Le Maire / Le Président
(Inscrire la mention "Bon pour accord")

Michel Balland